

# HEVEA DYNAMIQUE

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 30/06/2025**

## **FIVG de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION**

**Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE**

**Dépositaire : SOCIETE GENERALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

# HEVEA DYNAMIQUE

## Sommaire

<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>5</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>10</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>13</b>
<b>Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>19</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>24</b>
Actif	24
Passif	25
<b>Compte de résultat</b>	<b>26</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>29</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>30</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>31</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>35</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>36</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>37</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>38</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	40
Exposition directe sur le marché des devises	41
Exposition directe aux marchés de crédit	42
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	43
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	44
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>46</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	46
Frais de gestion, autres frais et charges	47
Engagements reçus et donnés	49
Acquisitions temporaires	49
Instruments d'entités liées	50

# HEVEA DYNAMIQUE

<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>51</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	52
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>53</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>54</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>57</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>57</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>58</b>
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>59</b>
<b>Information SFDR</b>	<b>62</b>
<b>Comptes annuels au 28/06/2024</b>	<b>72</b>

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

## Rapport d'activité

### Juillet 2024

"En juillet, le mouvement de baisse de l'inflation aux Etats-Unis semble s'être confirmé ce qui a augmenté considérablement la probabilité d'un assouplissement monétaire à venir, engendrant un mouvement de baisse de l'ensemble des courbes de taux : américaines comme européennes. Ainsi le rendement du 10 ans Allemand a baissé de 20bps sur le mois pendant que le rendement des obligations américaines à 10 ans baissait de 36bps.

Dans ce contexte les marchés actions sont restés globalement neutres, le CAC 40, le S&P 500 et le MSCI Emergent progressant respectivement de +0.75%, +1.19% et +0.30% pendant que l'Eurostoxx 50 terminait le mois à -0.32%. En revanche cette baisse des taux a provoqué une forte rotation sectorielle avec une baisse de la technologie et un rebond des petites capitalisations boursières et des secteurs plus défensifs.

Dans ce contexte, nous avons vendu les actions du secteur de l'énergie en faveur du Royaume-Uni.

L'offre restant trop importante pour que le prix du baril puisse être durablement orienté à la hausse malgré les tensions géopolitiques, nous préférons investir sur le marché britannique à la valorisation attractive et qui bénéficie d'une conjoncture économique en amélioration.

Le fonds a surperformé son indice de référence, aidé principalement par la bonne performance des petites entreprises de la zone euro."

### Août 2024

"Le scénario de ralentissement marqué de l'économie américaine qui était depuis plusieurs mois écarté par les investisseurs est revenu sur le devant de la scène. Ce changement de narratif ainsi que la hausse surprise des taux de la Banque du Japon ont entraîné une chute brutale des indices actions en début de mois.

Mais, aidé par la déclaration du président de la banque centrale américaine confirmant une réduction des taux à venir lors de prochaine réunion de septembre, les marchés actions se sont vite redressés.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine en hausse de +1.32%, l'Eurostoxx 50 progresse à +1.79%, le S&P 500 en dollar de +2.43%, et le MSCI Emergent de +1.64%.

Coté taux, le rendement du 10 ans US a continué sa baisse (-13 bps) pendant que le 10ans Allemand restait stable à 2.30%.

Sur le mois, nous avons réalisé quelques ajustements thématiques en allégeant notre exposition aux valeurs de petites et moyennes capitalisations et en profitant du repli des valeurs technologiques pour augmenter notre allocation à ce secteur.

Malgré la bonne résistance du fonds Amundi Euroland Equity, le fonds a été pénalisé principalement par la partie sectorielle du portefeuille à savoir les valeurs bancaires ainsi que les valeurs technologiques."

### Septembre 2024

"Le mois de septembre aura été marqué par une poursuite des baisses des taux directeur des banques centrales et des annonces importantes des autorités chinoises pour soutenir l'économie. L'inflation continue de baisser dans les économies avancées, et les craintes de récession persistent alors que de nombreux indicateurs prédisent une décélération du secteur manufacturier. Dans ce contexte, le marché actions est globalement positif sur le mois, avec des performances sectorielles très contrastées. Le secteur automobile et pétrolier ont été les plus impactés alors que le secteur des ressources naturelles a le plus profité de cet environnement.

Concrètement le CAC 40 termine en hausse de +0.17%, l'Eurostoxx 50 progresse à +0.91%, le S&P 500 en dollar de +2.14%, et le MSCI Emergent profite de la hausse spectaculaire de la Chine pour réaliser une performance à +6.68%.

Coté taux, le rendement du 10 ans US a continué sa baisse (-12 bps) pendant que le 10ans Allemand passait de 2.30% à 2.12%.

Sur le mois, nous avons réalisé quelques ajustements thématiques en renforçant notre position sur le secteur bancaire de la zone euro qui, au-delà d'une valorisation attrayante, devrait tirer profit de la pentification des courbes de taux.

# HEVEA DYNAMIQUE

Malgré la bonne résistance du fonds Amundi Euroland Equity, le fonds a été pénalisé à la fois par son allocation sur le secteur de l'énergie et par son exposition aux petites entreprises de la zone euro."

## Octobre 2024

"Octobre a été marqué par une poursuite de la baisse de l'inflation, particulièrement en Europe, et un ralentissement de l'activité économique en Chine et en Allemagne alors que l'économie américaine reste résiliente. Malgré ce contexte plutôt favorable aux baisses de taux directeurs, les taux d'intérêt à court et moyen terme ont augmenté face au double défi géopolitique et de finances publiques auquel les gouvernements occidentaux sont confrontés. Le rendement du 10 ans US est ainsi passé de 3.78% à 4.28% fin octobre pendant que le 10ans Allemand passait de 2.12% à 2.39%.

Coté action, les marchés ont globalement consolidé avec une reprise de la volatilité. Aux États-Unis, le S&P 500 a atteint de nouveaux sommets au cours du mois mais termine néanmoins en baisse de -0,92 % suite à plusieurs publications de résultats d'entreprise décevants et d'incertitudes sur les baisses de taux. En Europe, la consolidation a été plus marquée avec l'EuroStoxx50 perdant -3,34 % et le CAC40 terminant en recul de -3,7 %, suite à des publications en dessous des attentes pour les valeurs du luxe et de l'énergie. Enfin le MSCI Emergent finit également dans le rouge avec une performance mensuelle en USD de -4.32% tiré essentiellement par la contreperformance de l'Inde et de la Chine.

Sur le mois, le portefeuille a sous performé son indice de référence. Malgré une bonne performance relative du secteur bancaire de la zone euro, le portefeuille a été pénalisé principalement par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity."

## Novembre 2024

"Le mois de novembre 2024 a été marqué par l'élection de Donald Trump aux États-Unis qui a stimulé les marchés financiers, les investisseurs anticipant des baisses d'impôts et une dérégulation accrue. L'euphorie américaine ne s'est pas propagée à l'Europe toujours pénalisée par la détérioration de ses perspectives économiques, la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes politiques. En Chine, malgré l'annonce d'un important plan de relance, les tensions commerciales et une consommation intérieure atone ont limité la reprise économique. Dans ce contexte, seuls les États-Unis ont tiré leurs épingles du jeu finissant le mois à +5.87% (en \$) pendant que l'Europe et les pays émergents finissaient le mois en territoire négatif. Le CAC 40 a ainsi perdu 1.54% pendant que l'EuroStoxx50 était en recul de 0,37 % et le MSCI Emerging market en USD en baisse de 3,58%.

Coté taux, le rendement du 10 ans US a légèrement diminué en fin de mois à 4.17% après avoir atteint 4,5 %, son plus haut niveau depuis quatre mois. Le 10ans Allemand est quant à lui passé de 2.39% à 2.09%.

Malgré la bonne résistance du fonds Amundi Euroland Equity, le fonds a été pénalisé principalement par son exposition aux valeurs bancaires qui ont largement sous performé l'indice de référence."

## Décembre 2024

"Le mois de décembre 2024 résume bien l'année écoulée sur le plan économique. Une économie américaine qui affiche une insolente bonne santé. Une économie européenne avec une croissance anémique en raison principalement des difficultés que doivent affronter les deux poids lourds que sont l'Allemagne et la France.

Les banques centrales ont certes baissé les taux mais de façon minimaliste en Europe et avec un discours restrictif aux États-Unis. Ces facteurs ont exercé une pression sur les marchés boursiers, entraînant une hausse des taux longs, le 10ans américain passant de 4.17% à 4.57% et le Bund de 2.09% à 2.37%.

Une fois n'est pas coutume, les marchés Européens se sont largement mieux comportés que les autres marchés action mondiaux en décembre. Ainsi le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont progressé respectivement de +2.14% et +1.94% pendant que le S&P était en repli de 2.39% (en USD et -0.35% en EUR) et le MSCI Emerging market en léger retrait de -0.12% (en USD et +1.99% en EUR).

Sur le mois, nous avons réalisé quelques ajustements en particulier sur la partie thématique où nous avons réduit notre exposition aux valeurs technologiques suite à leurs récentes surperformances. Nous préférons nous exposer à un indice plus diversifié comme le S&P 500.

Malgré une bonne performance relative du secteur bancaire de la zone euro et des petites et moyennes capitalisations, le portefeuille a sous performé son indice sur le mois, pénalisé principalement par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity."

# HEVEA DYNAMIQUE

## Janvier 2025

"Janvier a été un mois de transition pour l'économie mondiale, marqué par l'attente de l'installation de l'administration Trump le 20 janvier, suivie de la signature de 45 décrets présidentiels et des premières annonces, notamment une augmentation des droits de douane sur les produits mexicains, canadiens et chinois. L'Europe continue de souffrir d'un manque de dynamisme économique, tandis que la Chine semble garder ses cartes en main pour se positionner face aux États-Unis.

Dans cet environnement, le CAC 40 termine en hausse de +7.84%, l'Eurostoxx 50 progresse à +8.10%, le S&P 500 en dollar de +2.78%, et le MSCI Emergent finit le mois à +1.81%.

Coté obligataire, les taux longs européens ont continué à se tendre malgré la volonté affichée de la BCE à normaliser sa politique monétaire, le rendement du 10 ans Allemand passant de 2.37% à 2.46%. Sur les US les taux sont restés relativement stables, le 10 ans US baissant de 3bps.

Le portefeuille a réalisé une performance en deçà de son indice de référence sur le mois, pénalisé à la fois par le caractère défensif des fonds actions zone euro sous-jacents et ses investissements dans les actions dites « microcaps »."

## Février 2025

"L'économie mondiale présente une image contrastée en février. La croissance américaine reste résiliente, mais des signes de faiblesse apparaissent. Les marchés actions européens ont continué sur leur lancée en février pour enregistrer un début d'année record, en nette surperformance par rapport aux actions américaines. Malgré les tensions commerciales, les investisseurs ont salué les bons résultats des entreprises européennes, les élections allemandes et la potentialité d'un cessez-le-feu en Ukraine. L'inflation reste cependant une source d'incertitude dans un contexte géopolitique tendu.

Dans cet environnement, le CAC 40 termine en hausse de +2.04%, l'Eurostoxx 50 progresse à +3.45%, le S&P 500 en dollar de -1.30%, et le MSCI Emergent finit le mois à +0.5%.

Coté obligataire, le mois de février a été marqué par une baisse généralisée des niveaux de taux. Le rendement du US Treasury 10 ans a ainsi baissé de -33bp terminant à 4,2%, et le rendement du 10 ans Allemand est passé de 2.46% à 2.40%.

Malgré une bonne performance relative du secteur bancaire de la zone euro et des petites et moyennes capitalisations, le portefeuille a sous performé son indice sur le mois, pénalisé principalement par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity."

## Mars 2025

"Malgré l'annonce d'un plan de relance Allemand massif, les marchés ont chuté en Mars sur crainte de tensions commerciales et de négociations de cessez-le-feu en Ukraine. Aux États-Unis, les perspectives pour l'économie continuent de se détériorer, avec un risque de stagflation à court terme en raison des décisions de l'administration Trump, tandis que la Réserve fédérale continue d'adopter une approche prudente.

Dans cet environnement, le CAC 40 termine en baisse de -3,86%, l'Eurostoxx 50 perd -3.84% et le S&P 500 en dollar est en retrait de -5.63%. Seuls les pays émergents finissent le mois en territoire très légèrement positif (+0,64%) tiré par la très bonne performance de l'Inde.

Coté taux, le plan de relance Allemand a eu un impact fort avec la remontée des taux longs, en anticipation des besoins de financement. Ainsi le rendement du 10 ans Allemand est passé de 2.40% à 2.74% pendant que le rendement du US treasury 10 ans restait stable à 4,20%.

Malgré la bonne résistance du secteur bancaire européen, le fonds a été pénalisé par la performance décevante des fonds sous-jacents qui ont largement sous performé l'indice de référence. Au final le fonds termine le mois en ligne avec son indice."

## Avril 2025

"A n'en pas douter, Avril 2025 restera dans les mémoires tant les annonces de Donald Trump et l'intensification de la guerre commerciale qui s'en est suivi ont secoué les marchés financiers. Après une phase de panique marquée par un effondrement des bourses, l'ouverture des négociations a rassuré permettant à ceux-ci de se ressaisir.

Dans ce contexte les marchés actions ont globalement reculé ; le CAC 40 finissant le mois à -1.99%, l'Eurostoxx 50 à -1.17% et le S&P 500 en \$ à -0.68%.

# HEVEA DYNAMIQUE

Seuls les marchés émergents finissent le mois en territoire positif à +1.34% en USD. A noter que le dollar s'est fortement affaibli face aux principales devises, atteignant son plus bas niveau depuis 2022, en raison des incertitudes politiques et économiques. Ainsi la devise américaine a perdu -5% face à l'euro ce qui fait qu'en euro le S&P 500 perd -5.44% sur le mois.

Coté taux, la volatilité des taux d'intérêt à long terme a été très forte, en particulier aux Etats-Unis suite aux annonces du président Trump et aux risques de récession sur fond de désengagement des investisseurs étrangers. Le rendement du US Treasury 10 ans a oscillé dans un intervalle de plus de 50 points mais termine quasi inchangé à 4.16% pendant que le rendement du 10 ans Allemand est passé de 2.74% à 2.44%.

Le portefeuille est en ligne avec son indice de référence. Il a bénéficié de son exposition aux actions de petites capitalisations ainsi que de la bonne performance du secteur bancaire de la zone euro."

## Mai 2025

"Les marchés ont pu poursuivre leur rebond en Mai, portés par un regain d'optimisme lié à une relative stabilisation concernant la guerre commerciale et des résultats d'entreprises meilleurs qu'attendus.

Le CAC 40 termine ainsi en hausse de +3.90%, l'Eurostoxx 50 progresse à +5.06%, le S&P 500 en dollar de +6.29%, et le MSCI Emergent finit le mois à +4.3%.

Cependant, les discussions autour de l'évolution du déficit budgétaire américain exercent une pression sur les taux longs. Ainsi le rendement du 10 ans US est passé de 4.16% à 4.40% pendant que le rendement du 10 ans Allemand progressait de 2,44% à 2.50%.

Malgré une bonne performance relative du secteur bancaire de la zone euro et des petites et moyennes capitalisations, le portefeuille a sous performé son indice sur le mois, pénalisé principalement par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity."

## Juin 2025

"Malgré la guerre au moyen orient, les marchés d'actions ont continué leur progression et les indices américains ont même touché de nouveaux plus hauts en USD. Seules les actions Européennes ont légèrement consolidé dans un marché beaucoup plus dépendant des négociations commerciales que des tensions géopolitiques.

Le CAC 40 termine ainsi en baisse de 0.86%, l'Eurostoxx 50 perd -1.12% pendant que le S&P 500 en dollar progresse de +5.08%, et le MSCI Emergent finit le mois à +6.12%.

Coté taux, on observe des trajectoires divergentes sur les taux avec une baisse des taux souverains américains et une hausse des taux européens. Cette détente des taux coté US est liée à l'évolution des négociations commerciales et à l'avancement de la Big Beautiful Bill qui montre moins de déficit que prévu alors que la hausse coté euro est liée aux besoins de financement du plan de relance allemand, ainsi qu'à la perspective d'une fin de cycle de baisse des taux de la BCE. Ainsi le rendement du 10 ans US est passé de 4.40% à 4.23% pendant que le rendement du 10 ans Allemand progressait de 2,50% à 2.61%.

Malgré une bonne performance relative du secteur bancaire de la zone euro et des petites et moyennes capitalisations, le portefeuille termine en ligne avec son indice sur le mois, pénalisé principalement par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity."

De juin 2024 à juin 2025, la performance de la Part C est de 8,30%. Celle du benchmark est de 11,63% avec une tracking error de 1,48%.

*La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - Z EUR (C)	-	2 995 665,35
AMUNDI S&P 500 SCREENED UCITS ETF	80 177,00	1 840 925,14

# HEVEA DYNAMIQUE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SG CPR ACTIONS USA PART I	1 500 000,00	196 754,73
AMUNDI PEA US TECH SCREENED UCITS ETF FCP	236 823,33	1 016 490,39
BEST BUSS MDELS IC 4DECIMALES SICAV	-	1 206 229,44
SG MONETAIRE PLUS	-	1 081 670,20
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y CLASS ACC	796 109,84	-
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS-I EUR (C)	769 398,99	-
AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	-	524 277,69
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV - AMUNDI MSCI EMU SMALL CAP ESG	-	401 544,14

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Informations spécifiques

### OPC à plus de 50 %

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe "Frais de gestion".

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

#### • Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 117,5%

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 119,4%

- Droit de remploi du collatéral : 100%

Un taux de 100% correspond à un portefeuille sans effet de levier.

### Gestion de la liquidité :

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

### Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité...) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

# HEVEA DYNAMIQUE

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions > rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats > souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

## **Règlements SFDR et taxonomie :**

### **Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie**

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

# HEVEA DYNAMIQUE

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## **Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF de Société Générale Gestion, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

### Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

### Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,

# HEVEA DYNAMIQUE

- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

## **Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :**

### **• Charbon thermique**

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Société Générale Gestion exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

### **• Hydrocarbures non conventionnels**

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

### **• Tabac**

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

# HEVEA DYNAMIQUE

## • Armement nucléaire

Société Générale Gestion restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

## • Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Société Générale Gestion exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

<sup>1</sup> Sources Société Générale Gestion Décembre 2024

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site [www.sociétégénéralegestion.fr](http://www.sociétégénéralegestion.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

## Politique de rémunérations

### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

# HEVEA DYNAMIQUE

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (87 bénéficiaires <sup>1</sup>) s'est élevé à 7 748 310 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 940 540 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 807 770 euros, soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (aucun bénéficiaire), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

## 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)

# HEVEA DYNAMIQUE

- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

## 2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

# HEVEA DYNAMIQUE

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## HEVEA DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Société Générale Gestion

91-93, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP HEVEA DYNAMIQUE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HEVEA DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 159 100 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Bilan Actif

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>38 001 666,89</b>	-
OPCVM	36 349 531,67	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 652 135,22	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>49 258,01</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>38 050 924,90</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>335 111,79</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 077 236,48</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>1 412 348,27</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>39 463 273,17</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

# HEVEA DYNAMIQUE

## BILAN

### Passif

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	36 352 637,00	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 015 232,97	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>39 367 869,97</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>49 258,01</b>	-
<b>Emprunts</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>49 258,01</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>46 145,19</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	-	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>46 145,19</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>39 463 273,17</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Compte de résultat

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	11 144,12	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	41 559,19	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>52 703,31</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 168,82	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-3 168,82</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>49 534,49</b>	-
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-531 604,76	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-478,87	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-532 083,63</b>	-
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B</b>	<b>-482 549,14</b>	-
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>25 924,08</b>	-
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>-456 625,06</b>	-

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.  
\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Compte de résultat (suite)

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	2 574 810,66	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 378,35	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>2 566 432,31</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-145 438,64</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>2 420 993,67</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 092 202,93	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-11 044,56	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>1 081 158,37</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-30 294,01</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>1 050 864,36</b>	-
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>3 015 232,97</b>	<b>-</b>

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**Annexe**

## Stratégie et profil de gestion

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est, sur la durée de placement recommandée, la recherche de la meilleure performance en s'exposant principalement aux marchés d'actions et pour le complément aux marchés de taux de la zone euro et internationaux. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein d'OPC.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

<i>Exprimés en EUR</i>	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
<b>Actif net total</b>	<b>39 367 869,97</b>	40 902 458,18	39 854 023,58	37 639 100,38	44 975 156,65

<i>Exprimés en EUR</i>	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

### Part C

#### FR0007020474

Nombre de parts ou actions	<b>114 284,524</b>	128 588,368	137 234,596	151 592,73	163 006,441
Valeur liquidative unitaire	<b>344,47</b>	318,08	290,40	248,29	275,91
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>17,19</b>	7,31	26,90	9,14	43,21

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### **Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)**

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### **Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice**

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

# HEVEA DYNAMIQUE

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant.

Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour en fonction des spreads quotidiens obtenus des contributeurs de marché, et ce conformément au dossier d'agrément des instruments financiers complexes déposé à l'AMF.

# HEVEA DYNAMIQUE

## **Valorisation des garanties financières :**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Méthodes de comptabilisation**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

## **Mécanisme du Swing Pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Devise de comptabilité**

EUR

## **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

## **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

## **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

# HEVEA DYNAMIQUE

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

**Affectation du résultat net :**

Part C : Capitalisation.

**Affectation des plus-values nettes réalisées :**

Part C : Capitalisation.

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>40 902 458,18</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	298 202,23	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 997 831,98	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-482 549,14	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 566 432,31	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 081 158,37	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>39 367 869,97</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

### Part C

<b>FR0007020474</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	887,692	298 202,23
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-15 191,536	-4 997 831,98
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-14 303,844</b>	<b>-4 699 629,75</b>

### Part C

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0007020474	Part C	Capitalisable	EUR	39 367 869,97	114 284,524	344,47

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation des expositions significatives par pays					
	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-1 080,41	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>-1 080,41</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

### Ventilation par nature de taux

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Exposition +/-</b>	<b>Taux fixe +/-</b>	<b>Taux variable ou révisable +/-</b>	<b>Taux indexé +/-</b>	<b>Autre ou sans contrepartie de taux +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>1 077,24</b>	-	-	-	1 077,24
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	2 178,00	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>2 178,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 077,24</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

### Ventilation par durée résiduelle

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 077,24	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	2 178,00	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 077,24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 178,00</b>	<b>-</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD +/-	GBP +/-	JPY +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	120,00	14,06	-	-	-
Comptes financiers	121,95	18,00	31,38	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	756,22	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>998,17</b>	<b>32,06</b>	<b>31,38</b>	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade</b> +/-	<b>Non Invest. Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	Societe Generale Gestion	Monétaire	France	EUR	199 777,69
FR0007024880	AFER-FLORE	OFI INVEST LUX	Actions	France	EUR	411 845,21
FR0007045232	AMUNDI EUROZONE MICROCAPS FCP	Amundi Asset Management	Actions	France	EUR	2 379 912,90
FR0010821819	AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG SELECTION UCITS ETF FCP	Amundi Asset Management	Actions	France	EUR	202 297,33
FR0011524370	LBPAM -TOCQ VALUE EURO ISR I SICAV EUR	LBP AM	Actions	France	EUR	410 294,48
FR0011554237	CPR DISRUPTION FCP	CPR ASSET MANAGEMENT	Actions	France	EUR	178 716,52
FR0013248374	AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE FCP	Amundi Asset Management	Actions	France	EUR	2 060 514,54
FR0013252798	AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE	Amundi Asset Management	Actions	France	EUR	2 583 904,08
FR0013412269	AMUNDI PEA US TECH SCREENED UCITS ETF FCP	Amundi Asset Management	Actions	France	EUR	680 719,37
FR001400SHA6	SG CPR ACTIONS USA PART I	Amundi Asset Management	Actions	France	EUR	1 240 290,01
IE000KXCEXR3	AMUNDI S&P 500 SCREENED UCITS	Amundi Ireland Limited	Actions	Irlande	EUR	1 720 560,24
LU0389810994	AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	Amundi Luxembourg S.A	Fonds indiciel	Luxembourg	EUR	2 852 656,90
LU1602144575	AMUNDI INDEX SOLUTION AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	3 993 346,35
LU1602144906	AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	154 901,74
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y Class Acc	Amundi Luxembourg S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	1 659 974,32
LU1691800673	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS-I EUR (C)	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	3 516 637,81
LU1880392607	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - Z EUR (C)	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	13 296 910,63

# HEVEA DYNAMIQUE

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2233156749	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI JAPAN SRI CLIMATE PARIS	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	381 327,57
LU2300294589	AMUNDI INDEX SOLUTION SICAV ASIA SRI CLIMAT PARIS ALIGN ETF	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	77 079,20
<b>Total</b>						<b>38 001 666,89</b>

## Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### Créances et dettes - ventilation par nature

30/06/2025

<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	335 111,79
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>335 111,79</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-44 624,67
Dépôts de garantie	-
Provisions de commissions de mouvements	-1 520,52
<b>Total des dettes</b>	<b>-46 145,19</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>288 966,60</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	2,28 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,12 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,75 % TTC l'an maximum
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

### **Liste des frais de fonctionnement et autres services**

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Part C

FR0007020474	30/06/2025
Frais fixes	532 083,63
Frais fixes en % actuel	1,33
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## Engagements reçus et donnés

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/06/2025</b>
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/06/2025</b>
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0013252798	AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE SICAV	2 583 904,08
	FR0013248374	AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE FCP	2 060 514,54
	LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y Class Acc	1 659 974,32
	FR0007045232	AMUNDI EUROZONE MICROCAPS FCP	2 379 912,90
	LU1691800673	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS-I EUR (C)	3 516 637,81
	LU1880392607	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - Z EUR (C)	13 296 910,63
	LU1602144906	AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA	154 901,74
	LU1602144575	AMUNDI INDEX SOLUTION AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	3 993 346,35
	LU2300294589	AMUNDI INDEX SOLUTION SICAV ASIA SRI CLIMAT PARIS ALIGN ETF	77 079,20
	LU2233156749	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI JAPAN SRI CLIMATE PARIS	381 327,57
	LU0389810994	AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	2 852 656,90
	FR0010821819	AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG SELECTION UCITS ETF FCP	202 297,33
	FR0013412269	AMUNDI PEA US TECH SCREENED UCITS ETF FCP	680 719,37
	IE000KXCEXR3	AMUNDI S&P 500 SCREENED UCITS ETF	1 720 560,24
	FR0011554237	CPR DISRUPTION FCP	178 716,52
	FR001400SHA6	SG CPR ACTIONS USA PART I	1 240 290,01
	FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	199 777,69
<b>Total</b>			<b>37 179 527,20</b>

## Détermination et ventilation des sommes distribuables

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>-456 625,06</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-456 625,06</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-456 625,06</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

#### Part C

FR0007020474	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-456 625,06	-
<b>Total</b>	<b>-456 625,06</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 420 993,67</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 420 993,67</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 420 993,67</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### Part C

FR0007020474	30/06/2025	*28/06/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 420 994,17	-
<b>Total</b>	<b>2 420 994,17</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>38 001 666,89</b>	<b>96,53</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>36 349 531,67</b>	<b>92,33</b>
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE SICAV	EUR	15,198	2 583 904,08	6,56
AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE FCP	EUR	12,774	2 060 514,54	5,23
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y Class Acc	EUR	13 090	1 659 974,32	4,22
AMUNDI EUROZONE MICROCAPS FCP	EUR	461,867	2 379 912,90	6,05
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS-I EUR (C)	EUR	2 128,316	3 516 637,81	8,93
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - Z EUR (C)	EUR	7 530,887	13 296 910,63	33,78
AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA	EUR	248	154 901,74	0,39
AMUNDI INDEX SOLUTION AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	EUR	12 487	3 993 346,35	10,14
AMUNDI INDEX SOLUTION SICAV ASIA SRI CLIMAT PARIS ALIGN ETF	EUR	2 244	77 079,20	0,20
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV MSCI JAPAN SRI CLIMATE PARIS	EUR	8 551	381 327,57	0,97
AMUNDI MSCI EMU ESG SELECTION	EUR	1 042,45868	2 852 656,90	7,25
AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG SELECTION UCITS ETF FCP	EUR	544	202 297,33	0,51
AMUNDI PEA US TECH SCREENED UCITS ETF FCP	EUR	12 519	680 719,37	1,73
AMUNDI S&P 500 SCREENED UCITS ETF	EUR	11 472	1 720 560,24	4,37
CPR DISRUPTION FCP	EUR	2	178 716,52	0,45
LBPAM -TOCQ VALUE EURO ISR I SICAV EUR	EUR	26,34213	410 294,48	1,04
SG MONETAIRE PLUS	EUR	7,8217	199 777,69	0,51
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>1 652 135,22</b>	<b>4,20</b>
AFER-FLORE	EUR	2 192,6487	411 845,21	1,05
SG CPR ACTIONS USA PART I	EUR	13,11	1 240 290,01	3,15
<b>Total</b>			<b>38 001 666,89</b>	<b>96,53</b>

## Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Montant de l'exposition en Euro (*)					
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO STOXX 0925	59	-	3 540,00	592 920,50
EURO STOXX 0925	-60	-	10 611,10	-3 181 944,00
FTSE 100 IN 0925	2	-	2 766,75	187 119,08
S&P 500 EMI 0925	5	32 340,16	-	1 321 495,51
<b>Sous total</b>		<b>32 340,16</b>	<b>16 917,85</b>	<b>-1 080 408,91</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		<b>32 340,16</b>	<b>16 917,85</b>	<b>-1 080 408,91</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO-BTP FU 0925	18	1 980,00	-	2 178 000,00
<b>Sous total</b>		<b>1 980,00</b>	-	<b>2 178 000,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		<b>1 980,00</b>	-	<b>2 178 000,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO FX 0925	-6	-	13 577,12	756 229,50
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	<b>13 577,12</b>	<b>756 229,50</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# HEVEA DYNAMIQUE

## Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)		Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-		
<b>Futures</b>						
Sous total		-	-	-		
<b>Options</b>						
Sous total		-	-	-		
<b>Swaps</b>						
Sous total		-	-	-		
<b>Autres instruments</b>						
Sous total		-	-	-		
<b>Total</b>		-	-	-		

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>38 001 666,89</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	15 422,31
Total instruments financiers à terme - taux	1 980,00
Total instruments financiers à terme - change	-13 577,12
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>1 427 286,12</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-64 908,23</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>39 367 869,97</b>

## Caractéristiques de l'OPC



### Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

## HEVEA DYNAMIQUE (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0007020474 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n°GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2025.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de HEVEA DYNAMIQUE, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant à HEVEA DYNAMIQUE, vous investissez dans un OPC exposé aux actions et produits de taux internationaux.

L'objectif est de rechercher la meilleure performance en s'exposant principalement aux marchés d'actions et pour le complément aux marchés de taux de la zone euro et internationaux, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite (en euro, non couvert, sur la base des cours de clôture, les indices actions étant calculés dividendes réinvestis) suivant : MSCI EMU (70%), MSCI World (20%), EMTX 1-3 ans (10%).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion discrétionnaire en définissant des orientations d'investissement en fonction de perspective de marchés sur les classes d'actifs, les zones géographiques, les secteurs, les devises et la sensibilité. En fonction de ces perspectives, l'équipe de gestion détermine une allocation stratégique qu'elle met en oeuvre par l'intermédiaire d'OPC et dans une moindre mesure par des titres vifs.

L'exposition du fonds aux marchés actions internationaux varie entre 75% et 100% de votre portefeuille (en cas de retournement de marché cette exposition peut être diminuée jusqu'à 55% de l'actif). Les petites capitalisations peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif. L'exposition du fonds aux marchés monétaires et obligataires (de la zone euro et internationale y compris pays émergents) varie entre 0% et 25% (mais peut augmenter jusqu'à 45% de l'actif selon les configurations de marché). La fourchette de sensibilité est entre 0 et 6.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition.

HEVEA DYNAMIQUE est éligible au dispositif fiscal DSK.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est essentiellement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart limité par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de HEVEA DYNAMIQUE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

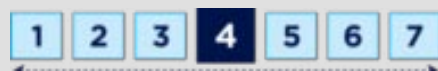
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 7 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de HEVEA DYNAMIQUE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : Supérieure à 7 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 7 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€4 500	€3 250
	Rendement annuel moyen	-55,0%	-14,8%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 190	€10 380
	Rendement annuel moyen	-18,1%	0,5%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 340	€14 360
	Rendement annuel moyen	3,4%	5,3%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 450	€16 490
	Rendement annuel moyen	34,5%	7,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2024 et le 13/03/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 29/09/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2014 et le 29/10/2021

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

# HEVEA DYNAMIQUE

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 7 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€700	€2 760
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	7,1%	3,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,32% avant déduction des coûts et de 5,31% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	2,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	199,50 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,96 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Supérieure à 7 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 7 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 18:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus HEVEA DYNAMIQUE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@suggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@suggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

## Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
HEVEA DYNAMIQUE

Identifiant d'entité juridique :  
969500DLOCBJ2N6VJ965

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**    **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>69,22 %</b> d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	--



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **65% MSCI EMU + 5% MSCI EUROPE MICRO CAP + 20% MSCI WORLD + 10% FTSE EUROZONE GOVERNMENT BOND 1-3Y (17H15) (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

## ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,07 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,806 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

## ● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,932 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,781 (C).

## ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG

d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm ») ou principe de « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et

- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/07/2024 au 30/06/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
A-F EUROLAND EQ-Z EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	33,78 %
AM ID MSCI EMU-UC ETF DR-EUR PARIS	Finance	Fonds	Luxembourg	10,15 %
A-F EUROLAND EQ DYNAMC M-FACTOR-I EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	8,93 %
AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS SELECT-IEC	Finance	Fonds	Luxembourg	7,25 %
AM ACT EURO RESP Z	Finance	Fonds	France	6,56 %
AMUNDI EUROZONE MICR-I2	Finance	Fonds	France	6,05 %
AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE - Z (C)	Finance	Fonds	France	5,23 %
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ACC PAR)	Finance	Fonds	Irlande	4,35 %

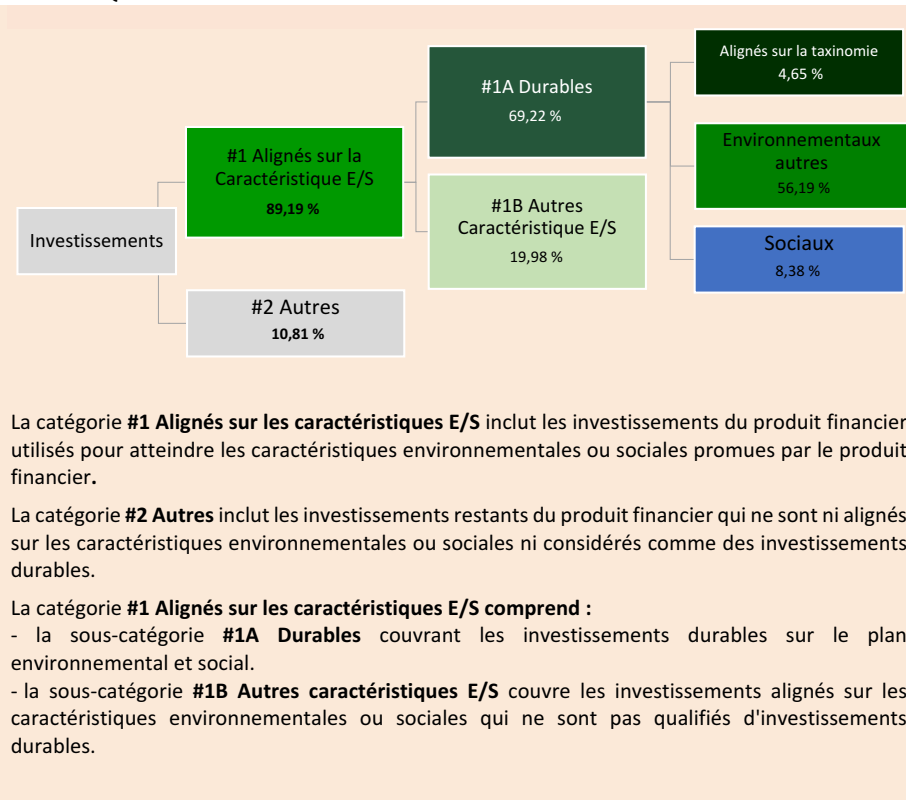


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 69,22 % dans des investissements liés à la durabilité.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était l'allocation des actifs?



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	96,51 %
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	0,00 %
Autres	Autres	0,00 %
Forex	Forex	0,00 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

Liquidités	Liquidités	3,49 %
------------	------------	--------



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,65 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui:

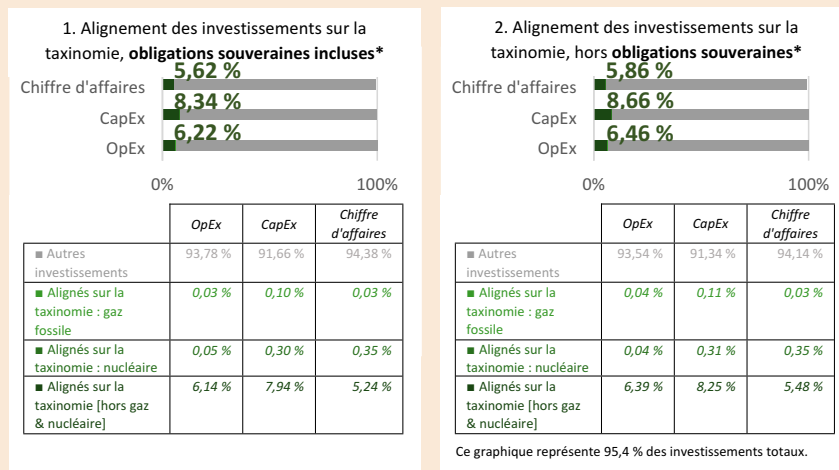
Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/06/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,14 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 3,86 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2.32%



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 56,19 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **8,38 %** à la fin de la période.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# HEVEA DYNAMIQUE

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# Comptes annuels au 28/06/2024

# **HEVEA DYNAMIQUE**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 28.06.2024**

## **FIVG de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION**

**Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE**

**Dépositaire : SOCIETE GENERALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

# **Comptes annuels**

# HEVEA DYNAMIQUE

## BILAN Actif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>40 022 682,46</b>	<b>39 534 972,90</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	39 971 316,00	39 371 983,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	51 366,46	162 989,72
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>311 518,13</b>	<b>427 342,40</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	311 518,13	427 342,40
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 506 882,74</b>	<b>553 804,85</b>
Liquidités	1 506 882,74	553 804,85
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>41 841 083,33</b>	<b>40 516 120,15</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

## BILAN Passif

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	39 962 056,72	36 161 723,88
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 400 389,81	4 134 558,42
• Résultat de l'exercice	-459 988,35	-442 258,72
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>40 902 458,18</b>	<b>39 854 023,58</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>51 366,45</b>	<b>162 989,70</b>
• <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	51 366,45	162 989,70
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>887 258,70</b>	<b>61 613,11</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	887 258,70	61 613,11
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>437 493,76</b>
Concours bancaires courants	-	437 493,76
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>41 841 083,33</b>	<b>40 516 120,15</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

## HORS-BILAN

28.06.2024

30.06.2023

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 324 730,93	5 749 036,15
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	4 383 604,80	3 993 139,25
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## COMPTE DE RÉSULTAT

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39 116,22	26 218,75
• Produits sur actions et valeurs assimilées	17 333,73	19 161,53
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>56 449,95</b>	<b>45 380,28</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-9 721,92	-1 788,74
• Autres charges financières	-347,65	-332,48
<b>Total (II)</b>	<b>-10 069,57</b>	<b>-2 121,22</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>46 380,38</b>	<b>43 259,06</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-520 541,91	-506 283,05
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-474 161,53</b>	<b>-463 023,99</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 173,18	20 765,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-459 988,35</b>	<b>-442 258,72</b>

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle.

# HEVEA DYNAMIQUE

Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour en fonction des spreads quotidiens obtenus des contributeurs de marché, et ce conformément au dossier d'agrément des instruments financiers complexes déposé à l'AMF.

## **Valorisation des garanties financières :**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Méthodes de comptabilisation**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

## **Mécanisme du Swing Pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

# HEVEA DYNAMIQUE

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	2,40 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,75 % TTC l'an maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<b>Obligations</b> Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent.
Prestataire percevant des commissions de mouvement :  AMUNDI INTERMEDIATION		<b>Monétaires</b> Titres et repos : 0,01% maximum du montant des transactions.
		<b>Actions</b> Titres : 0,55% maximum du montant des transactions. Futures : 0,10% maximum sur l'exposition. Options : 1,00% maximum de la prime.
Commission de surperformance	Néant	Néant

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

# HEVEA DYNAMIQUE

## **Devise de comptabilité**

Euro.

## **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

## **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

## **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

### **Affectation du résultat net :**

Part C : Capitalisation.

### **Affectation des plus-values nettes réalisées :**

Part C : Capitalisation.

## 2 Évolution actif net

	28.06.2024	30.06.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>39 854 023,58</b>	<b>37 639 100,38</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	467 252,55	492 668,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-3 031 512,95	-4 292 129,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 335 903,44	6 594 410,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-2 054 752,26
Plus-values réalisées sur contrats financiers	826 907,00	751 718,43
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-721 985,03	-963 105,09
Frais de transaction	-11 194,27	-13 474,43
Différences de change	6 456,65	-30 443,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 647 502,38	2 094 060,71
- Différence d'estimation exercice N	10 688 680,04	8 041 177,66
- Différence d'estimation exercice N-1	8 041 177,66	5 947 116,95
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	3 266,36	98 993,76
- Différence d'estimation exercice N	7 283,96	4 017,60
- Différence d'estimation exercice N-1	4 017,60	-94 976,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-474 161,53	-463 023,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>40 902 458,18</b>	<b>39 854 023,58</b>

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	3 694 500,00	1 630 230,93	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	1 487 373,02	2 896 231,78	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 506 882,74
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	1 487 373,02	-	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 506 882,74	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	1 487 373,02

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	122 773,03	-	-	-
Comptes financiers	295 817,19	30 866,49	10,40	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	1 630 230,93	-	-	-
Autres opérations	3 086 954,80	-	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>311 518,13</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	311 518,13
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>887 258,70</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	821 682,61
Frais provisionnés	41 892,63
Somme à payer	19 169,44
Débiteurs et créditeurs divers	4 514,02
-	-
Autres opérations	-

## 3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	1 575,37	467 252,55	10 221,598	3 031 512,95
Commission de souscription / rachat		895,24		-
Rétrocessions		895,24		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.7. Frais de gestion

	%
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,32</b>
	<b>Montant</b>
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

## 3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

## 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	<b>38 489 672,74</b>
- autres instruments financiers	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-459 988,35	-442 258,72
<b>Total</b>	<b>-459 988,35</b>	<b>-442 258,72</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-459 988,35	-442 258,72
<b>Total</b>	<b>-459 988,35</b>	<b>-442 258,72</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	28.06.2024	30.06.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 400 389,81	4 134 558,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 400 389,81</b>	<b>4 134 558,42</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 400 389,81	4 134 558,42
<b>Total</b>	<b>1 400 389,81</b>	<b>4 134 558,42</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

# HEVEA DYNAMIQUE

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	<b>28.06.2024</b>	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
<b>Actif net</b>	<b>40 902 458,18</b>	39 854 023,58	37 639 100,38	44 975 156,65	37 607 554,31
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>128 588,368</b>	137 234,596	151 592,73	163 006,441	174 369,305
<b>Valeur liquidative</b>	<b>318,08</b>	290,40	248,29	275,91	215,67
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>7,31</b>	26,90	9,14	43,21	20,03

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 17 avril 1998.

# HEVEA DYNAMIQUE

## 4 Inventaire au 28.06.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0007024880	AFER-FLORE	PROPRE	1 859,0027	258 010,98	EUR	0,63
FR0013252798	AMUNDI ACTIONS EURO ISR SICAV	PROPRE	15,198	2 297 444,42	EUR	5,62
FR0013248374	AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE FCP	PROPRE	12,774	1 816 568,82	EUR	4,44
FR0010821819	AMUNDI ETF MSCI EUR.EX EMU ETF	PROPRE	1 035,00	380 104,79	EUR	0,93
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y CLASS ACC	PROPRE	6 752,00	821 303,83	EUR	2,01
FR0007045232	AMUNDI EUROZONE MICROCAPS FCP	PROPRE	461,867	1 976 906,23	EUR	4,83
LU1880392607	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - Z EUR (C)	PROPRE	9 269,369	15 119 453,16	EUR	36,96
LU1691800673	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS-I EUR (C)	PROPRE	1 613,506	2 358 848,96	EUR	5,77
LU1602144906	AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA	PROPRE	248,00	145 984,85	EUR	0,36
LU1602144575	AMUNDI INDEX SOLUTION MSCI EMU ESG LEADERS SELECT	PROPRE	11 150,00	3 288 876,48	EUR	8,04
LU0389810994	AMUNDI INDEX SOLUTIONS MSCI EMU ESG LEADERS SELECT SICAV	PROPRE	1 245,308	3 132 622,09	EUR	7,66
LU2233156749	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI JAPAN PAB	PROPRE	10 650,00	469 378,52	EUR	1,15
LU2300294589	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV ASIA SRI ETF	PROPRE	2 244,00	73 104,47	EUR	0,18
LU1598689153	AMUNDI MSCI EMU SMALL CAP ESG CTB NET ZERO AMBITION	PROPRE	1 177,00	404 593,51	EUR	0,99
FR0013412269	AMUNDI PEA US TECH UCITS ETF FCP	PROPRE	25 471,00	1 448 586,71	EUR	3,54
IE000KXCXR3	AMUNDI S ETF ICAV AMUNDI S AND P 500 ESG UCITS ETF	PROPRE	22 533,00	3 314 367,70	EUR	8,10
FR0013073731	BEST BUSS MDELS IC 4DECIMALES SICAV	PROPRE	2 774,991	1 223 632,28	EUR	2,99
FR0011554237	CPR DISRUPTION FCP	PROPRE	2,00	177 053,40	EUR	0,43
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	51,0562	1 264 474,80	EUR	3,09
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>39 971 316,00</b>		<b>97,72</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>39 971 316,00</b>		<b>97,72</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	13 955,00	13 955,00	EUR	0,03

# HEVEA DYNAMIQUE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-22 762,85	-21 238,95	USD	-0,05
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-7 283,95</b>		<b>-0,02</b>
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 514,02	-4 514,02	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-4 514,02</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-821 682,61	-821 682,61	EUR	-2,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 180 188,66	1 180 188,66	EUR	2,89
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	8,82	10,40	GBP	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	5 321 435,00	30 866,49	JPY	0,08
	BANQUE USD SGP	PROPRE	317 042,07	295 817,19	USD	0,72
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>685 200,13</b>		<b>1,68</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	131 582,00	122 773,03	USD	0,30
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	188 745,10	188 745,10	EUR	0,46
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>311 518,13</b>		<b>0,76</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-1 556,32	-1 556,32	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 434,69	-1 434,69	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-38 373,86	-38 373,86	EUR	-0,09
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-279,02	-279,02	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-123,97	-123,97	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-8 446,03	-8 446,03	EUR	-0,02
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-7 819,72	-7 819,72	EUR	-0,02
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-1 928,93	-1 928,93	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-857,01	-857,01	EUR	-0,00
	PRN-1PUBLEGALES	PROPRE	-117,75	-117,75	EUR	-0,00
	PRPUBLEGALES	PROPRE	-124,77	-124,77	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-61 062,07</b>		<b>-0,15</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>923 858,22</b>		<b>2,26</b>

# HEVEA DYNAMIQUE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC180924	EURO FX 0924	PROPRE	-13,00	11 365,76	USD	0,03
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>11 365,76</b>		<b>0,03</b>
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
CA200924	EURO STOXX 0924	PROPRE	76,00	8 302,50	EUR	0,02
VG200924	EURO STOXX 0924	PROPRE	-75,00	-24 647,50	EUR	-0,06
ES200924	S&P 500 EMI 0924	PROPRE	8,00	6 920,92	USD	0,02
KG200924	STOXX 600 O 0924	PROPRE	17,00	7 870,00	EUR	0,02
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-1 554,08</b>		<b>-0,00</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
IK1100924	EURO-BTP FU 0924	PROPRE	4,00	-5 480,00	EUR	-0,01
TY300924	US 10 YR NO 0924	PROPRE	10,00	2 952,28	USD	0,01
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-2 527,72</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Futures</b>				<b>7 283,96</b>		<b>0,02</b>
<b>Total HEVEA DYNAMIQUE</b>				<b>40 902 458,18</b>		<b>100,00</b>

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris